DÉPARTEMENT de la MANCHE
VILLE DE GRANVILLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2023

2023-12-DL-103 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

L'an 2023,
Le 15 décembre à 17 heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN, Mme GARCION, M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, Mme ARTUR-MONNERON, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoints.
M. VALLEE, Mme MARGUERITE-BARBEITO, Mme BEAUJARD, Mme DESVAGES, Mme DOLOUE, M. COSSON-JAMES, M. NIOBEY, M. LEGUELINEL, Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. DEVILLE, M. GASCOIN, Mme BAUDRY, M. PICOT, Mme DESMARS, M. DELANGE, M. PINGEON

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :
M. HAMEAU donne procuration à M. VALLEE jusqu'à son arrivée à 17h50
Mme LAPIE donne procuration à Mme. SAJAN jusqu'à son arrivée à 17h15 puis pendant son absence de 18h20 à 19h00.
Mme BEAUJARD donne procuration à M. HEDOUIN jusqu'à son arrivée à 17h25
Mme SARAZIN donne procuration à Mme DESVAGES
Mme DELAMARCHE donne procuration à M. WOJYLAC
Mme BAUDRY donne procuration à M. PICOT jusqu'à son arrivée à 17h20
M. TAILLEBOIS donne procuration à Mme BAUDRY à partir de son arrivée à 17h20
Mme THOMASSIN donne procuration à M. DELANGE
Mme PHILIPPEAU donne procuration à Mme DESMARS

Absents excusés :
Mme DELAMARCHE
Mme SARAZIN
Mme THOMASSIN
Mme PHILIPPEAU
M. TAILLEBOIS

Secrétaire de séance : M. LEDOYEN

Chaque année, la commune doit voter le budget pour l'exercice à venir. Le budget primitif indique les prévisions de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement. Le présent budget primitif concerne les locations immobilières.

Ce budget a pour objet la gestion des salles communales, des cabines de bain et d'un local commercial dont la ville est propriétaire.

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 s'équilibre à 83 400 €.

Ce budget est financé par le produit des locations. La recette la plus importante concerne la location des cabines de bain installées chaque été sur la promenade du Plat Gousset (50 000€). On y trouve également la location des différentes salles municipales (20 000€), la redevance d'occupation du domaine public relative au salon de thé du jardin Dior (5 000 €) et d'un local commercial (4 800 €).

Les dépenses de ce budget sont notamment constituées des fluides (39 300 €), de l'entretien courant et des assurances (18 950 €), des amortissements (15 000 €) et du remboursement au budget principal d'une partie du salaire de l'agent en charge de ces locations (8 000 €).

La section d'investissement du budget primitif 2024 s'équilibre à 15 000 €.

Ces crédits sont destinés essentiellement :

- A l'évolution du système de projection de la salle Saint-Nicolas (7 000 €) ;
- Au renouvellement du mobilier et matériel (8 000 €) ;

Ce budget n'a pas d'endettement à ce jour. Les dépenses d'investissement sont totalement autofinancées par les recettes d'ordre d'amortissement (15 000 €).

Ce budget ne bénéficie, pour son équilibre, d'aucune subvention de la part du budget principal.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Projet de délibération

L'an 2023,
Le 15 décembre, à 17 heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2312-2, L.2312-3 et R.2312-1,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n° 2023-11-DL-86 en date du 17 novembre 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission des finances, des budgets et des ressources humaines en date du 7 décembre 2023 : Favorable à l'unanimité

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2024,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
Favorable à l'unanimité

DÉCIDE :

ARTICLE 1er :
D'adopter le budget primitif pour 2024 du budget annexe des locations immobilières. Ce budget primitif s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	83 400 €	83 400 €
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
Total	15 000 €	15 000 €
TOTAL GENERAL	**98 400.00 €**	**98 400.00 €**

ARTICLE 2 :
De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le maire,
Gilles Ménard

Le secrétaire de séance,
l'Adjoint délégué Santé et Solidarité,
Jean-René LEDOYEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-215002189-20231220-2023-12-DL-1032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2023